

Modernisation du régime forestier - la TREMBSL dépose ses recommandations

Bas-Saint-Laurent, le 25 juin 2025 – Réunis à Saint-Pascal les 19 et 20 juin, les membres de la Table régionale des élu-es municipaux du Bas-Saint-Laurent (TREMBSL) ont adopté [le mémoire](#) qui sera déposé à la Commission de l'aménagement du territoire en réponse au projet de loi 97 sur la modernisation du régime forestier québécois.

Le mémoire de la TREMBSL s'inscrit en continuité avec [celui](#) déposé en mars 2024 lors des consultations ministérielles sur l'avenir des forêts. Il recommande la constitution de Sociétés régionales d'aménagement du territoire forestier afin de partager les responsabilités découlant du régime forestier entre l'État, les MRC, les Premières Nations et les utilisateurs du territoire forestier. En vertu de leur compétence en aménagement du territoire, les MRC devraient être coresponsables des opérations de ces Sociétés, qui adopteront une approche de concertation pour soutenir l'harmonisation des usages dans un cadre d'acceptabilité sociale.

Concertation et gouvernance régionale

« L'abolition des Tables de gestion intégrée des ressources et du territoire dans le projet de loi ne fait pas disparaître le besoin fondamental de concertation entre les différents usagers des forêts publiques. Sur le site de la commission, on compte plus de 20 organisations qui demandent le rétablissement d'une véritable approche de concertation au cœur du nouveau régime forestier. La TREMBSL adopte aussi cette position en proposant la mise en place de Sociétés régionales sous la responsabilité conjointe de l'État et des gouvernements de proximité. »

Bruno Paradis, préfet de la MRC de La Mitis et président de la TREMBSL

Un partage des responsabilités qui s'appuie sur les forces de chacun et qui respecte le principe de subsidiarité

« Notre mémoire fait des propositions concrètes sur la répartition des rôles et des responsabilités afin que le régime forestier tire le meilleur parti des forces et des expertises de chaque acteur, en cohérence avec leur niveau d'imputabilité. Le nouveau régime forestier doit réellement appuyer la productivité et l'innovation de notre industrie forestière. Pour cela, il est prioritaire que notre industrie reçoive des responsabilités qui lui permettent de se concentrer sur la production, la transformation et l'innovation. L'industrie ne devrait pas être placée à la tête d'une consultation publique sur l'usage du territoire forestier public, car elle n'a pas la légitimité pour exercer ce rôle, qui, en plus, la détourne de sa fonction première. »

Gérald Beaulieu, préfet de la MRC de La Matanie

Les forêts de proximité : un concept porteur qui mérite d’être réellement appliqué

« La réforme du régime forestier présente une magnifique occasion pour la ministre de mettre en œuvre concrètement le concept de forêts de proximité en collaboration avec les gouvernements de proximité. Pour cela, le développement des forêts de proximité doit d’abord permettre de réduire le morcellement des territoires publics sous la gestion des MRC, en ajoutant des superficies qui viendront consolider ces territoires pour accroître leur productivité et garantir leur rentabilité, au bénéfice de la vitalité de nos communautés. »

Francis St-Pierre, préfet de la MRC de Rimouski-Neigette

L’emploi forestier : une nécessaire valorisation

« La réforme du régime forestier québécois ne peut passer sous silence l’avenir de la main-d’œuvre forestière. Pour nos communautés, cette main-d’œuvre représente un levier de développement économique et territorial ainsi qu’une richesse collective qui méritent d’être valorisés et placés au cœur de nos stratégies sur l’avenir de nos forêts. Nous proposons que la ministre incorpore une valeur attribuable à des avantages sociaux (REER collectif, heures mobiles, temps de déplacement et de préparation, prime à la polyvalence) dans son évaluation des taux applicables à la tarification des bois récoltés. »

Chantale Lavoie, préfet de la MRC de La Matapédia

À propos de la TREMBSL

La Table régionale des élu-es municipaux du Bas-Saint-Laurent a été créée en mai 2019. Ce lieu de concertation regroupe les huit préfets et préfètes des MRC bas-laurentiennes et les 10 maires et mairesses des cités régionales ou des municipalités de centralité. La Table est l’interlocutrice politique privilégiée de toute une région auprès des gouvernements supérieurs, afin de promouvoir les priorités régionales.

- 30 -

Photo : Prise de vue par drone en forêt © CRD

Source : Table régionale des élu-es municipaux du Bas-Saint-Laurent

Pour information et entrevue :

En l’absence de Sophie Duchaine, coordonnatrice de la TREMBSL :

Marion Van Staeyen

Responsable des communications

Collectif régional de développement du Bas-Saint-Laurent

Cell : 418 509-9934

mvanstaeyen@crdbsl.org